



GESTION
MONDIALE D'ACTIFS

2, rue Queen Est
Toronto (Ontario) M5C 3G7
www.ci.com

Téléphone : 416-364-1145
Sans frais : 1-800-268-9374
Télécopieur : 416-365-0501

Le 23 février 2021

Aux porteurs de parts des fonds suivants :

First Asset Canadian Convertible Bond Fund
First Asset Canadian Dividend Opportunity Fund
First Asset REIT Income Fund
First Asset Utility Plus Fund

(individuellement et collectivement, un ou les « **Fonds** »)

Madame,
Monsieur,

Assemblées extraordinaires – Propositions visant à faire appliquer des frais d'administration fixes et à procéder à des fusions de fonds

Des assemblées extraordinaires des porteurs de parts des Fonds susmentionnés se tiendront simultanément le jeudi 25 mars 2021 à partir de 10 h (heure de Toronto), uniquement par téléconférence au numéro suivant :

Numéro d'appel pour la téléconférence : 1-877-570-3648
Numéro de la salle de conférence : 364 197 929

(individuellement, une « **assemblée** » et, collectivement, les « **assemblées** »). En cas de reprise de l'assemblée concernant un Fonds, le présent avis constitue l'avis de reprise de l'assemblée, qui se tiendra de la même manière et à la même heure le lundi 5 avril 2021 (conjointement avec les assemblées, les « **assemblées extraordinaires** »). Les porteurs de parts du Fonds concerné peuvent assister à la reprise de l'assemblée par téléconférence au numéro suivant :

Numéro d'appel pour la téléconférence : 1-877-570-3648
Numéro de la salle de conférence : 385 447 085

Les assemblées extraordinaires seront tenues aux fins suivantes :

1. permettre aux porteurs de parts du First Asset Canadian Convertible Bond Fund et du First Asset REIT Income Fund (individuellement, un « **fonds visé par la proposition relative aux frais** » et, collectivement, les « **fonds visés par la proposition relative aux frais** ») d'examiner et, s'il est jugé approprié, d'adopter la proposition visant à remplacer la méthode d'imputation des frais d'exploitation aux fonds visés par la proposition relative aux frais par l'**instauration de frais d'administration fixes** (les « **frais d'administration fixes** »), comme il est décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 23 février 2021 (la « **circulaire** »);
2. permettre aux porteurs de parts du First Asset Utility Plus Fund et du First Asset Canadian Dividend Opportunity Fund (individuellement, un « **fonds en dissolution** » et collectivement, les « **fonds en dissolution** ») d'examiner et, s'il est jugé approprié, d'approuver **les fusions de chaque fonds en dissolution avec le fonds prorogé indiqué en regard du fonds en dissolution dans le tableau**

ci-après (individuellement, une « **fusion** » et, collectivement, les « **fusions** »), comme il est décrit dans la circulaire;

Fusion n°	Fonds en dissolution	Fonds prorogé
1	First Asset Utility Plus Fund	Fonds d'infrastructures mondiales Signature
2	First Asset Canadian Dividend Opportunity Fund	Fonds nord-américain de dividendes CI

3. traiter tout autre point qui pourrait être dûment soumis à l'assemblée extraordinaire pour chaque Fonds.

Nous avons fourni une description détaillée des questions devant être examinées aux assemblées extraordinaires dans la circulaire. Le texte intégral des résolutions proposées autorisant les questions susmentionnées figure aux annexes A et B de la circulaire. Veuillez lire la circulaire avant de voter.

Participer aux assemblées extraordinaires

En raison de la pandémie de la COVID-19 et des restrictions actuelles imposées dans le cadre des rassemblements publics, les porteurs de parts ne pourront pas assister aux assemblées extraordinaires en personne. Les porteurs de parts des Fonds et les fondés de pouvoir dûment nommés, quelle que soit leur situation géographique, auront les mêmes possibilités de participer aux assemblées extraordinaires par téléconférence que lors d'une assemblée à laquelle on assiste en personne, à condition que la communication par téléphone ne soit interrompue à aucun moment pendant les assemblées extraordinaires. Les porteurs de parts pourront écouter les assemblées extraordinaires et poser des questions lorsqu'ils y seront invités pendant la tenue des assemblées extraordinaires. Ils pourront aussi soumettre leurs votes à la fin des assemblées extraordinaires. Il appartient aux porteurs de parts de maintenir leur connexion pendant toute la durée des assemblées spéciales. Les porteurs de parts qui prévoient actuellement participer aux assemblées extraordinaires devraient envisager de soumettre leurs votes ou leur formulaire de procuration à l'avance afin que leurs votes soient comptabilisés en cas de difficultés techniques.

Pour toute question concernant la capacité d'un porteur de parts à participer aux assemblées extraordinaires ou d'y voter, veuillez communiquer avec Broadridge Financial Solutions à proxy.request@broadridge.com. Pour donner le temps de compter les voix exprimées lors des assemblées extraordinaires, les résultats des scrutins seront annoncés par communiqué de presse et un rapport sur lesdits résultats sera déposé sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« **SEDAR** ») après l'assemblée extraordinaire correspondante.

Procédure de notification et d'accès

Aux termes d'une dispense obtenue par le gestionnaire des Fonds (le « **gestionnaire** »), nous avons recours à une procédure de notification et d'accès qui nous permet de réduire le volume de papier que représentent les documents transmis aux fins des assemblées extraordinaires. Au lieu de recevoir une copie papier de la circulaire, vous recevez le présent avis décrivant la procédure à suivre pour accéder à la circulaire en ligne ou pour demander qu'une copie papier vous soit envoyée sans frais. Pour de plus amples renseignements sur la procédure de notification et d'accès, veuillez communiquer avec le gestionnaire, Gestion mondiale d'actifs CI, au 1-416-642-1289 ou par courriel à info@firstasset.com.

Accès à la circulaire en ligne

La circulaire, le présent avis et les autres documents relatifs à l'assemblée sont disponibles en version électronique aux adresses suivantes :

- www.firstasset.com/fr/

- www.sedar.com.

Les documents demeureront sur notre site Web pendant un an après la date du présent avis.

Obtention d'une copie papier de la circulaire

Les porteurs de parts des Fonds peuvent demander qu'une copie papier de la circulaire leur soit remise, sans frais, en appelant le 1-416-642-1289 ou en envoyant un courriel à info@firstasset.com. Si vous souhaitez recevoir une copie papier de la circulaire avant la date limite pour transmettre votre procuration, soit 10 h (heure de Toronto) le 23 mars 2021, vous devez tenir compte du délai de trois (3) jours ouvrables accordé pour le traitement de votre demande ainsi que des retards possibles des envois par poste prioritaire en raison de la pandémie de la COVID-19 et envoyer votre demande avant 17 h (heure de Toronto) le 11 mars 2021. Avant le 25 mars 2021, une copie de la circulaire vous sera envoyée dans un délai de trois (3) jours ouvrables après la réception de votre demande. Après le 25 mars 2021, et pendant l'année qui suit la date du dépôt de la circulaire sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com, une copie vous sera envoyée dans un délai de 10 jours civils après la réception de votre demande.

Recommandation concernant la proposition relative aux frais

Le gestionnaire recommande aux porteurs de parts des fonds visés par la proposition relative aux frais de voter EN FAVEUR de la proposition visant à instaurer des frais d'administration fixes (la « proposition relative aux frais »).

Le comité d'examen indépendant (le « CEI ») des fonds visés par la proposition relative aux frais s'est penché sur les questions de conflit d'intérêts potentiel se rapportant à la proposition relative aux frais et a donné au gestionnaire une recommandation positive, après avoir déterminé que la mise en application des frais d'administration fixes donnera lieu à un résultat juste et raisonnable pour ces Fonds.

Bien que le CEI ait examiné la proposition relative aux frais sous l'angle des conflits d'intérêts, il n'a pas pour mandat de recommander aux porteurs de parts de voter en faveur de la proposition relative aux frais ou contre celle-ci. Les porteurs de parts devraient examiner la proposition

Recommandation concernant les fusions

Le gestionnaire recommande aux porteurs de parts des fonds en dissolution de voter EN FAVEUR des fusions.

Le CEI de chaque fonds en dissolution s'est penché sur les questions de conflit d'intérêts potentiel se rapportant aux fusions proposées et a formulé au gestionnaire une recommandation positive, après avoir déterminé que la mise en œuvre de ces fusions donnera lieu à un résultat juste et raisonnable pour chacun des fonds en dissolution.

Bien que le CEI ait examiné les fusions proposées sous l'angle des conflits d'intérêts, il n'a pas pour mandat de recommander aux porteurs de parts de voter en faveur de ces fusions ou contre

Date de clôture des registres

Le 12 février 2021 est la date de clôture des registres pour déterminer qui sont les porteurs de parts ayant le droit de recevoir l'avis de convocation aux assemblées extraordinaires et d'y voter.

Vote

Bien que la tenue des assemblées extraordinaires des Fonds soit prévue à la même heure et au même endroit pour des raisons de commodité, les porteurs de parts de chaque Fonds voteront séparément sur les questions qu'ils doivent trancher. Les informations concernant la proposition de modification des objectifs de placement et les fusions qui seront examinées lors des assemblées extraordinaires sont précisées dans la circulaire.

Les aperçus des fonds pour les séries correspondantes de parts des fonds prorogés qui accompagnent le présent avis, le cas échéant, sont exclusivement fournis à titre indicatif aux porteurs de parts des fonds en dissolution et non dans l'intention de solliciter des souscriptions au titre de l'acquisition de parts de l'un quelconque des fonds prorogés.

Si vous êtes autorisé à voter, mais n'êtes pas en mesure d'assister en personne aux assemblées extraordinaires, vous pouvez exercer vos droits de vote par l'une des méthodes suivantes, et ce, avant ou pendant l'assemblée extraordinaire :

- par téléphone au 1-800-474-7493 (en anglais) ou au 1-800-474-7501 (en français); ou
- en ligne sur le site www.proxyvote.com.

Au lieu de voter en personne à une assemblée extraordinaire, le porteur de parts a le droit de nommer une personne (qui n'a pas à être un porteur de parts) pour assister à l'assemblée extraordinaire visée et y agir pour son compte. À cette fin, les porteurs de parts doivent :

- accéder au site Web www.proxyvote.com, saisir le numéro de contrôle à 16 chiffres figurant sur leur formulaire de procuration et suivre les directives simples données sur le site Web; ou
- remplir, signer, dater et retourner le formulaire de procuration dans l'enveloppe fournie à cette fin.

Pour être exercé aux assemblées ou à toute reprise de celles-ci en cas d'ajournement, le formulaire de procuration dûment rempli doit parvenir à Broadridge Investor Communications Solutions, Data Processing Centre, P.O. 3700, STN Industrial Park, Markham (Ontario) L3R 9Z9, au plus tard à 10 h (heure de Toronto) le 23 mars 2021 ou au moins 48 heures, à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés, avant le début de toute reprise d'assemblée.

** Gestion mondiale d'actifs CI est un nom commercial enregistré de CI Investments Inc.*

FAIT à Toronto (Ontario), le 23 février 2021.

**PAR ORDRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE GESTION
MONDIALE D'ACTIFS CI, À TITRE DE
GESTIONNAIRE DES FONDS**

« Douglas J. Jamieson »

Douglas J. Jamieson
Président, agissant à titre de chef de la direction
Gestion mondiale d'actifs CI

Pour demander un autre format, veuillez communiquer avec nous via notre site Web à l'adresse www.ci.com, ou par téléphone, au numéro 1-800-792-9355.